

# Cahier des charges Stratégie espèces du Parc naturel régional Livradois-Forez

## Sommaire

<b>Contexte et objectifs</b> .....	2
Territoire d'étude .....	2
Méthode envisagée .....	2
<b>Phase 1 : Actualisation des listes d'espèces et synthèse des données</b> .....	3
Les listes d'espèces du Parc .....	3
Bibliographie, SIG .....	3
<b>Phase 2 : Evaluation, hiérarchisation, concertation</b> .....	3
2.1 Classement des espèces selon leur vulnérabilité .....	4
2.2 Responsabilité du territoire envers les espèces .....	4
2.3 Priorisation des espèces .....	5
<b>Phase 3 : Elaboration de la stratégie</b> .....	6
Communication et partage .....	6
Groupes d'espèces concernés .....	6
Livrables .....	6
Annexes .....	6

## Contexte et objectifs

Conformément à la Charte du Parc 2011-2026, le syndicat mixte s'est doté :

- en 2012, d'un plan biodiversité précisant les mesures et orientations de la Charte concernant les milieux, les espèces et les sites naturels du territoire,
- en 2020, d'une stratégie de préservation des sites naturels remarquables du Livradois-Forez, qui contribue à la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2020-2030 (SNAP), et permet d'accompagner les collectivités et gestionnaires de sites,
- en 2021, d'une monographie biodiversité qui présente la biodiversité du territoire, les enjeux, et les programmes d'actions en cours ; cette monographie fait partie du dispositif d'évaluation de la charte.

La Charte 2011-2026 du Parc prévoit également que le syndicat mixte étudie et propose des plans de gestion pour les espèces les plus rares et les plus vulnérables pour lesquelles il a une responsabilité particulière, et qu'il anticipe autant que possible l'arrivée de nouvelles espèces afin d'accompagner les acteurs locaux dans le cadre des dispositifs nationaux et régionaux existants.

Depuis 2020, la plateforme Biodiv'Livradois-Forez (<https://biodiversite.parc-livradois-forez.org>) permet d'améliorer le stockage et la diffusion des connaissances sur les espèces et les milieux du territoire.

Aussi, dans la continuité des documents cadres déjà réalisés et de ces démarches, le syndicat mixte du Parc prévoit d'élaborer et de vulgariser une stratégie d'intervention en faveur des espèces du Livradois-Forez, avec l'appui d'experts et de partenaires du syndicat mixte concernant la faune, la flore et la fonge.

L'élaboration d'une stratégie d'intervention dans ce domaine s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle charte du Parc (2026-2041). En effet, cette stratégie devrait constituer un guide d'aide à la décision pour définir les futurs programmes d'intervention sur la faune, la flore et la fonge du Livradois-Forez, tant pour l'amélioration des connaissances (études), la réalisation de suivis, la conception et la mise en œuvre de programmes pour le maintien de certaines populations d'espèces, que pour l'information, la vulgarisation des connaissances et des démarches entreprises en faveur des espèces.

### **Territoire d'étude**

Le territoire d'étude pour la stratégie espèces du PNRLF sera celui de la révision de la charte du Parc pour la période 2026-2041 et concerne 191 communes réparties sur 4 départements (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire et Allier) et 14 EPCI. Ce territoire présente une surface de 353 815 ha et accueille 113 945 habitants.

Carte en annexe.

### **Méthode envisagée**

Cette action vise à construire, à partir des données disponibles, une stratégie d'intervention qui guidera la mise en œuvre de la future politique de préservation des espèces de la faune, de la flore et de la fonge du Livradois-Forez.

Pour cela, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez prévoit de faire appel à l'expertise de spécialistes qui réaliseront un diagnostic dans les domaines concernés, reposant sur les étapes présentées ci-après :

- Phase 1 : actualisation des listes d'espèces et synthèse des données,
- Phase 2 : évaluation, hiérarchisation, concertation,
- Phase 3 : élaboration de la stratégie.

Un comité technique, composé des différents experts et de l'équipe du pôle biodiversité du PNRLF, sera mis en place ; il se réunira chaque fois que nécessaire aux différentes étapes du projet. D'ores et déjà, deux rencontres sont envisagées, à savoir :

1. En début de projet pour présenter l'action et partager la méthodologie.
2. A la fin de la phase d'analyse (phase 2) : chaque expert présentera le résultat de son travail aux autres experts mobilisés. Des échanges, une concertation sur les résultats et des priorités d'actions seront proposés (au moins 2 réunions sont envisagées au regard du nombre de groupes traités).

## **Phase 1 : Actualisation des listes d'espèces et synthèse des données**

La première phase de ce travail consistera à regrouper l'ensemble des données disponibles de façon à établir une liste actualisée et la plus exhaustive possible des espèces présentes (hors espèces de passage) en Livradois-Forez, recensant leur statut de conservation notamment.

### **Les listes d'espèces du Parc**

Le Parc dispose de listes d'espèces connues sur son territoire qui seront fournies aux experts pour qu'ils les actualisent et les complètent. Chaque expert interviendra uniquement sur les listes pour lesquelles il est missionné.

Les listes d'espèces du Parc naturel régional Livradois-Forez sont compilées dans trois cahiers, correspondant respectivement aux règnes de classification :

- Animalia (faune)
- Plantae (flore)
- Fungi (fonge).

Chaque cahier répertorie les espèces dont la présence est ou a été attestée dans le Parc naturel régional Livradois-Forez depuis 2000.

Ces listes ont été établies à partir de données internes ou de données transmises par différents partenaires ou experts. Les espèces sont regroupées suivant une classification phylogénétique, dont des rappels figurent en début de cahier. Pour chaque espèce, figurent également différents statuts de conservation ou de protection, dont la signification est détaillée en annexe. Les espèces sont classées selon leur degré de menace sur les listes rouges régionales des espèces menacées de l'UICN. Il s'agit d'un choix arbitraire qui ne traduit pas de priorités de conservation, ces dernières devant être réfléchies au regard de critères multiples. Ces listes prennent en compte les espèces présentes avec reproduction uniquement ; les espèces de passage (migration) ne figurent pas.

Les cahiers seront fournis avec la commande.

### **Bibliographie, SIG**

Les experts utiliseront la bibliographie et les cartographies pour établir les analyses concernant les groupes pour lesquels ils sont retenus.

#### **Exemples de bases de données disponibles pour actualiser les listes espèces du Parc :**

- La plateforme « Biodiv AURA » : <https://donnees.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr>
- La base de données Géonature du PNRLF (un accès sera fourni aux prestataires retenus)
- Les bases de données des partenaires

## **Phase 2 : Evaluation, hiérarchisation, concertation**

Il s'agira de définir un niveau de priorisation des espèces selon leur **degré de vulnérabilité** et le **degré de responsabilité** du territoire envers leur protection. Le niveau de priorisation des espèces permettra d'identifier celles qui devront faire l'objet d'une amélioration des connaissances, d'un suivi particulier et/ou d'une action de préservation.

Pour définir le statut prioritaire d'une espèce, on utilisera :

- 1) Une notation pour classer les espèces selon leur vulnérabilité,
- 2) Une évaluation des experts pour classer les espèces selon le degré de responsabilité du Parc envers leur conservation.

Le croisement des deux notations permettra d'obtenir un classement global de **priorisation des espèces**.

### 2.1 Classement des espèces selon leur vulnérabilité

Une première hiérarchisation des espèces sera réalisée en fonction de l'évaluation de leur vulnérabilité et des mesures de protection dont elles bénéficient.

La vulnérabilité des espèces selon les catégories de risque de l'UICN est définie à plusieurs échelles : régionale, nationale ou européenne. Chaque espèce se verra attribuer une note de 0 à 5, selon le statut de menace le plus grave de l'UICN retenu parmi ces trois échelles.

<b>CR : critique</b>	5
<b>EN : danger</b>	4
<b>VU : vulnérable</b>	3
<b>NT : quasi-menacé</b>	2
<b>LC : préoccupation min.</b>	1
<b>DD : données insuff.</b>	0
<b>NE : non évalué</b>	0

Tableau de notation à produire :

Nom latin	Nom français	Statuts de menace			Protection réglementaire		Textes cadres supranationaux			Note
		LRR	LRN	LRE	PI	PN	CB	DO	EXO	
<i>Exemple Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre Jaune	VU	VU	LC		X	II	II, IV		3 ?

Légende :

- LRR : liste rouge régionale
- LRN : liste rouge nationale
- PN : protection nationale
- CB : convention de Berne
- DH : directive habitats
- EXO : espèces exogènes

### 2.2 Responsabilité du territoire envers les espèces

La priorisation dépendra aussi de la responsabilité du territoire pour la conservation d'une espèce, responsabilité qui peut se mesurer par l'analyse des trois éléments ci-dessous :

*Seules les espèces ayant atteint la note minimum de 2 points dans l'évaluation de la vulnérabilité au 2.1 seront prises en compte pour cette deuxième partie.*

#### 1. L'état de conservation de l'espèce sur le territoire

Pour évaluer l'état de conservation d'une espèce, on prend en général en compte ces éléments :

- Son aire de répartition,
- L'état ou la dynamique de la population,
- Son habitat (surface, qualité, ...),
- Les pressions actuelles et les menaces.

## 2. La représentativité de l'espèce sur le territoire

Elle renseigne sur la proportion d'individus d'une espèce présents sur le secteur considéré (ici le territoire Parc) par rapport à une échelle plus large (Massif central, Auvergne-Rhône-Alpes, France...).

## 3. Les notions d'espèces parapluie, clé de voute \*

Les qualités d'espèces parapluie ou clé de voute pourront être prises en compte pour compléter la réflexion sur les priorités d'action.

\* <https://inpn.mnhn.fr/informations/glossaire/liste/e>

### 2.3 Priorisation des espèces

Pour prioriser les espèces, les experts devront prendre en compte la note obtenue sur le degré de vulnérabilité et l'analyse argumentée qu'ils auront présentée sur la responsabilité que le territoire du Parc a envers leur conservation.

La priorisation sera proposée de façon argumentée en termes :

- d'amélioration des connaissances ou de suivis,
- d'actions de protection, gestion ou de restauration,
- d'actions de valorisation, sensibilisation, communication.

La priorisation sera définie dans un premier temps par les experts pour le ou les groupes d'espèces les concernant. Ces propositions feront l'objet d'une discussion et d'une validation par le comité technique et le PNRLF.

Les espèces prioritaires devront faire l'objet de la rédaction d'une fiche de synthèse.

La priorisation sera proposée selon un niveau de priorité défini comme suit :

Priorité 1 : enjeu fort

Priorité 2 : enjeu secondaire

### Exemple d'utilisation des critères de notation pour une espèce :

Nom latin	Nom français	Statuts de menace			Protection réglementaire		Textes cadres supranationaux			Amélioration des connaissances	Action de protection et de gestion	Action de valorisation, sensibilisation, communication	Priorité 1 ou 2
		LRR	LRN	LRE	PI	PN	CB	DO	EXO				
<i>Lycopodium inundatum</i>	Lycopodium inundé	EN	NT	LC		X		X			1		2

### Les fiches espèces :

Elles devront contenir les informations suivantes :

- Rappel des statuts,
- Exigences écologiques des espèces et caractéristiques liées aux déplacements (sauf pour la flore),
- Menaces directes sur les individus et menaces sur les habitats des espèces concernées,
- Proposition d'actions.

### Phase 3 : Elaboration de la stratégie

La troisième phase permettra de proposer une stratégie d'intervention adaptée aux espèces patrimoniales prioritaires du Livradois-Forez et d'élaborer un programme d'actions.

La rédaction de la stratégie espèces sera réalisée et coordonnée par l'équipe technique du Parc sur la base des résultats et des échanges avec l'ensemble des experts ayant contribué aux diagnostics, de façon à déterminer de concert des priorités d'intervention.

Des échanges bilatéraux avec les experts impliqués dans les phases précédentes seront peut-être alors nécessaires.

### Communication et partage

L'ensemble de ce travail sera présenté sur le site internet du Parc et ses différents moyens de communication.

Une ou plusieurs journées d'information et de sensibilisation pourront être organisées.

### Groupes d'espèces concernés

Groupes d'espèces	Remarque / Ressources
Flore vasculaire	Diagnostic 2011
Bryophytes	Diagnostic 2011
Lichens	Etude « Trame de vieux bois » 2022
Champignons	Liste espèces présentes C.Hurtado
Papillons	Diagnostic 2011
Coléoptères dont saproxyliques	Diagnostic 2011 et étude Coléoptères saproxyliques 2022
Syrphes	Etude « Trame de vieux bois » 2022
Libellules	Diagnostic 2011
Polinisateurs sauvages	
Orthoptères	Etudes ponctuelles
Arachnides	Etude 2020-2024
Chauves-souris	Diagnostic 2011
Mammifères hors chauves-souris	Diagnostic 2011 + étude chat forestier 2022
Avifaune	Diagnostic 2011
Mollusques	Etude Moule perlière et liste espèces présentes
Poissons	
Crustacés	Liste espèces présentes
Amphibiens	Diaporama SHNAO 2011
Reptiles	Diaporama SHNAO 2011

### Livrables

- **Remise d'un rapport intermédiaire à mi-parcours**, celui-ci devra comprendre la synthèse des données et l'actualisation des cahiers Excel dédiés, les premiers résultats de la phase de hiérarchisation de la vulnérabilité, le classement des espèces selon leur vulnérabilité, la responsabilité du territoire envers les espèces **à partir de la méthode** retenue ainsi que l'architecture et ou des exemples de fiches espèces.
- **Un rapport final** comprenant l'ensemble des résultats, dont la priorisation des espèces selon la méthode proposée.
- **Un résumé** du rapport final en une page.

### Annexes

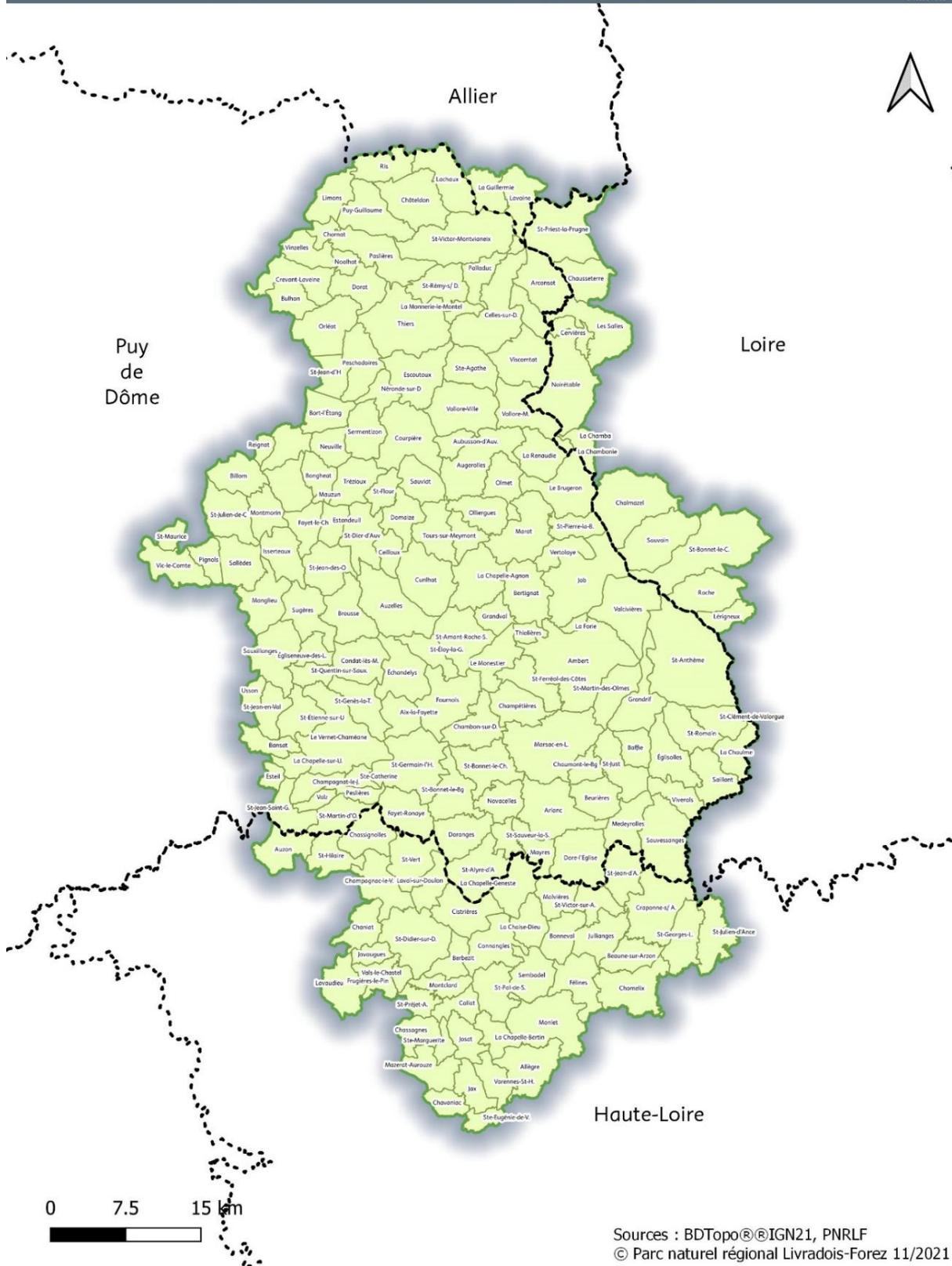
Cahiers faune et flore : en PJ document EXCEL

Liste des communes : en PJ document EXCEL

# Carte des communes

Périmètre d'étude  
arrêté - 2026-2041

## Parc naturel régional Livradois-Forez



Sources : BDTopo®@IGN21, PNRLF  
© Parc naturel régional Livradois-Forez 11/2021